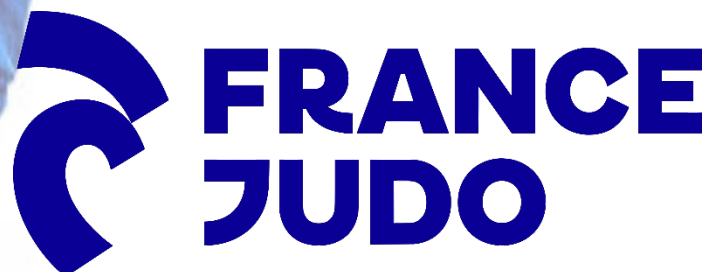


LIVRET D'INFORMATIONS SPORTIVES 2025 – 2026

Edité le 15/07/2025





Harmonie
mutuelle

G R O U P E **vyv**

SOMMAIRE

[ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION SPORTIVE](#)

[ORGANISATION DES ANIMATIONS DEPARTEMENTALES](#)

[COMMENT DEVENIR ARBITRE, COMMISSAIRE SPORTIF](#)

[ANIMATIONS & TOURNOIS](#)

Page 9 : [Quotas pour les finales régionales et nationales
nationaux](#)

[Quotas régionaux](#)

[Quotas](#)

[ANNEXES](#)

[MODE DE SELECTION DANS LES ÉQUIPES DEPARTEMENTALES MINIMES MF](#)

[ENTRAINEMENTS DEPARTEMENTAUX ET ENTRAINEMENTS CADET-TE-S AVEC SUIVI AU POLE
ESPOIRS](#)

[PRECISIONS RELATIVES A L'UV4](#)

[REGLEMENT DES ANIMATIONS PAR EQUIPES DE CLUBS OU ASSOCIATIONS DE CLUBS
BENJAMINS & MINIMES](#)

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION SPORTIVE

Représentant du Comité directeur : -

Responsable de la commission sportive : BRIEC Erwan – 06.47.55.48.04 -
cd.judo35.com.sportive@gmail.com

Membres de la commission sportive :

- Référent de la catégorie Benjamin-e :
DINE Cyril et Gandon Théodore
- Référents de la catégorie Minime :
HAMEON Philippe et LE BOUHELEC Killian
- Référent de la catégorie Cadet-te :
BRIEC Erwan
- Référent des catégories Junior et Senior : MARSA Hichem
- Membre : MENUET Charly
- Membre : LE BOUHELLEC Killian

Vétérans :

- Référent : BRAHIM Xavier ?

Katas :

- Référent : HAMEON Philippe

Jujitsu :

- Référents : BUGUELLOU David et GERARD Jean-Luc

Arbitrage :

- Référent : VILLEPONTOUX Gwendal
- Instructeur arbitrage : VILLEPONTOUX Gwendal
- Instructeurs commissaire sportif :
GAZONNAUD Solène et GRONDIN Sélia
- ECA : VILLEPONTOUX Gwendal et LATOUR Mattéo
- ECS : GRONDIN Sélia et GAZONNAUD Solène

ParaJudo :

- Référent : DINE Cyril

Commission féminine :

- Référent : HÉLARY Édith

ORGANISATION SPORTIVE DES ANIMATIONS DEPARTEMENTALES

Contrôles en pesée lors des animations départementales

Afin de tenir compte, des textes officiels concernant le chapitre LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL, leurs contrôles en pesée pourront se faire selon trois modalités **lors des animations départementales** :

1. [production du passeport sportif](#),
2. [production de documents relatifs à aux items ci-dessus](#),
3. [cas d'inscription sur l'extranet de l'animation départementale](#).

Précisions sur ces trois modalités.

1- PASSEPORT SPORTIF

Il est fortement conseillé que, dès la **catégorie BENJAMINS 1^{ère} année**, les combattant.e.s aient un passeport sportif dont les items doivent être renseignés :

- a. photographie d'identité,
- b. signature du licencié majeur/de la licenciée majeure, ou pour un.e licencié.e mineur.e, la signature d'un des parents, du tuteur ou de la tutrice,
- c. deux timbres de licences dont celui de la saison en cours,
- d. kyu validé par l'enseignant.e devant être identique à celui sur la fiche 'Licencié' extranet ou Dan validé par le Secrétaire CORG,
- e. Certificat médical, au besoin si différence par rapport à la mention de la licence.

Dans le cas du dépôt du passeport auprès du Secrétaire de la CORG pour validation de Dan, le/la combattant.e devra produire l'attestation de dépôt ainsi qu'un justificatif d'identité avec photographie.

2- PAS DE PASSEPORT SPORTIF (HORS DÉPÔT CORG)

En cas de défaut de passeport (hors dépôt CORG), le/la combattant.e devra produire **OBLIGATOIREMENT** un justificatif d'identité avec photographie, deux timbres de licences imprimés SUR PAPIER, dont celui de la saison en cours et au besoin certificat médical si différence par rapport à la mention de la licence.

3- INSCRIPTION FAITE SUR L'EXTRANET DE L'ANIMATION DEPARTEMENTALE

L'inscription via l'extranet est validée que si les items de la licence de la saison en cours, la catégorie d'âge et du certificat médical sont conformes à la participation à l'animation.

Ces inscriptions sont faites par les clubs dans les catégories de poids idoines et prennent en compte les éléments de la licence que sont le code pour Masculin ou Féminin, la date de naissance et le grade.

Même si le/la combattant.e est inscrit.e via l'extranet, la présentation du passeport sportif à jour est conseillée mais au minimum le/la combattant.e devra

se présenter **avec la licence d'une saison antérieure et d'un justificatif d'identité avec photographie.**

IL EST RAPPELE QUE L'UTILISATION POUR QUEL MOTIF QUE SOIT D'APPAREILS POURVUS DE MOYENS PHOTOGRAPHIQUES EST INTERDITE DANS LES SALLES DE PESEE.

TOUT.E COMBATTANT.E NE POUVANT PAS REpondre A L'UNE DES TROIS MODALITES CI-DESSUS, NE POURRA PAS PARTICIPER A L'ANIMATION.

Au vue des licences erronées, nous vous engageons à **bien faire contrôler les informations de vos combattant.e.s (nom usuel, prénom, date de naissance, sexe, nationalité) auprès des licencié.e.s et de ses parents ou tuteur.trice.s via leur fiche 'Licencié'.**

Les attestations de licence peuvent être imprimées par les licencié.e.s à partir du site fédéral via le lien suivant :

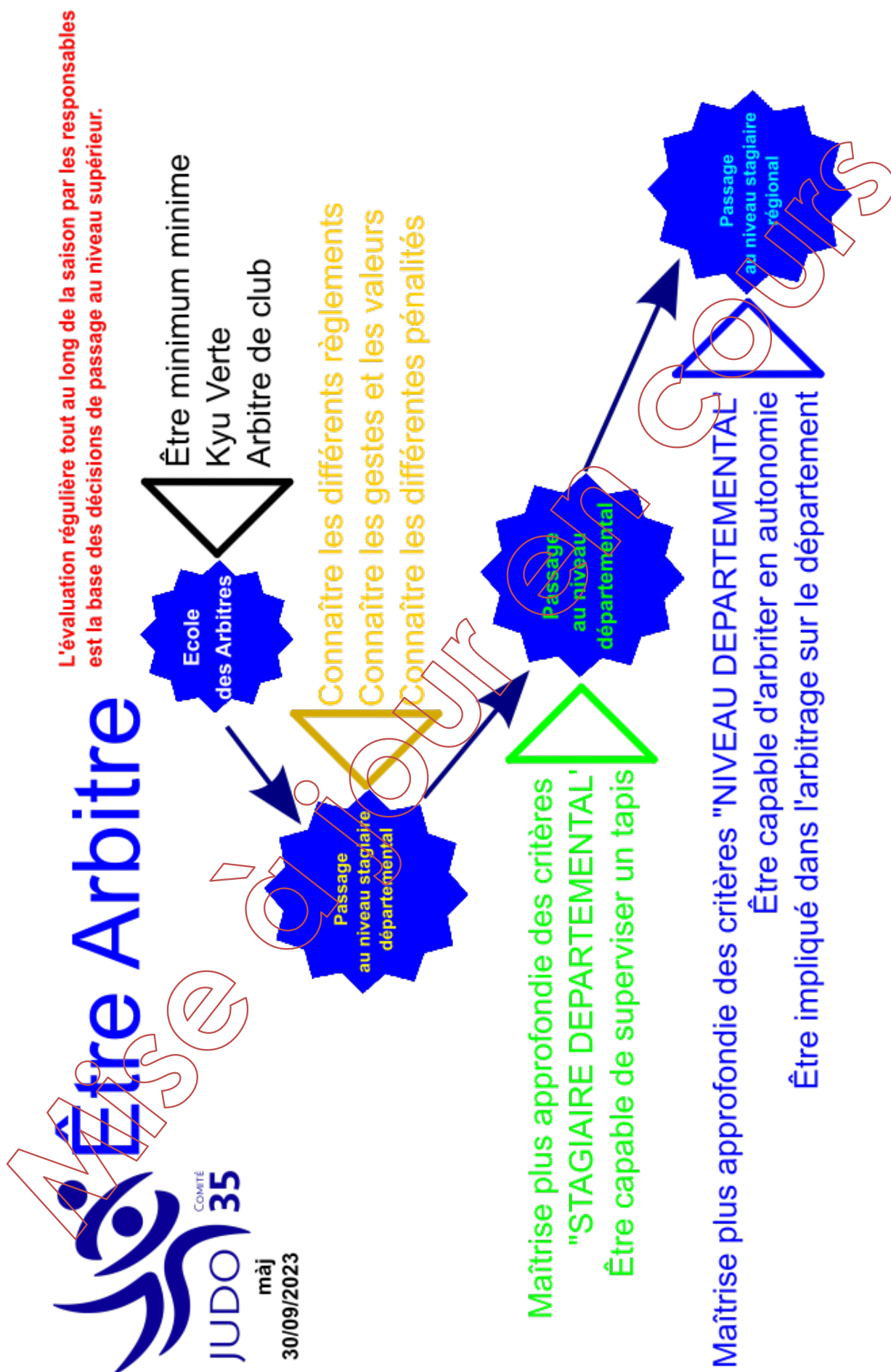
[Attestations des licences pour les saisons 2024-2024, 2023/2024 et 2022/2023.](#)

Pour information, les timbres de licence sous forme adhésive peuvent être demandés par les clubs auprès de la Fédération.

Catégories d'âges 2025-2026 :

- Benjamin.e.s : né.e.s en 2014 et 2015.
- Minimes MF : né.e.s en 2012 et 2013.
- Cadet.te.s : né.e.s en 2009 – 2010 – 2011.
- Juniors MF : né.e.s en 2006 – 2007 – 2008.
- Séniors MF : né.e.s avant 2005.
- Vétérans MF : né.e.s avant 1996.

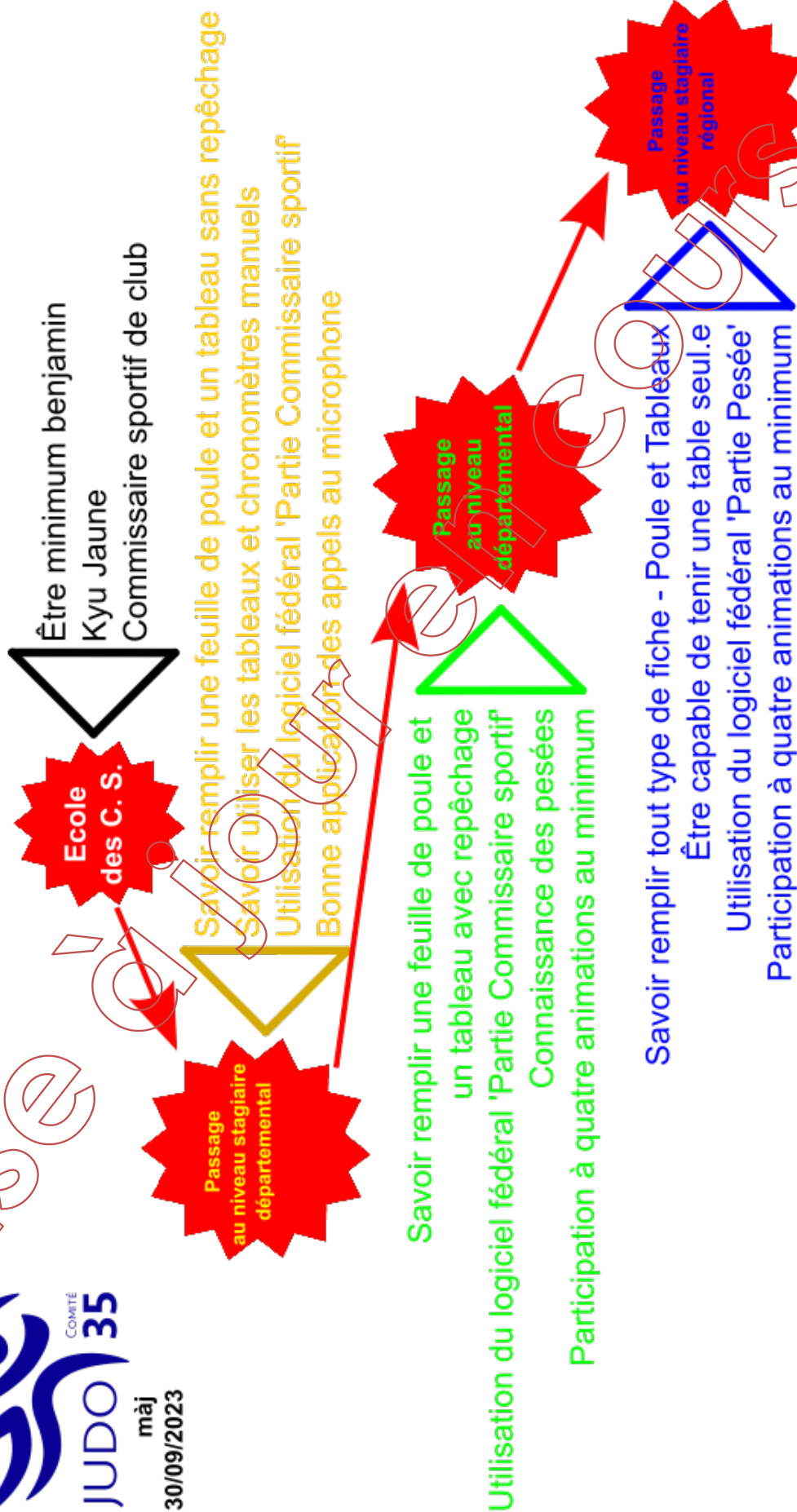
COMMENT DEVENIR ARBITRE ?



COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF ?

L'évaluation régulière tout au long de la saison par les responsables est la base des décisions de passage au niveau supérieur.

Être Commissaire Sportif



ANIMATIONS & TOURNOIS

QUOTAS POUR LES FINALES RÉGIONALES ET NATIONALES

Quotas du Comité d'Ille-et-Vilaine de Judo

Rappel : Il est dorénavant autorisé de monter ou de descendre de catégorie de poids à la suite de qualification.

Règle pour les compétitions individuelles avec phase départementale :
par arbitre absent : 1 sélectionné.e en moins par catégorie de poids.

Individuel Benjamin(e)s	Equipes Benjamins & Minimes (M/F)
Quota par catégorie	Quota par catégorie
(Arb abst = 0) 5 - 0 = 5	5

Coupe de Bretagne Individuelle Minimes	
Masculins (seuil 0 à 9)	Féminines (seuil 0 à 9)
Quotas + Bonus	Quotas + Bonus
(Arb abst = 0) 55 + 6 - 0 = 61	(Arb abst = 0) 50 + 6 - 0 = 56

Championnat de Bretagne Individuel Cadet 1ère division			
Masculins		Féminines	
Quota	Seuil	Quota	Seuil
(Arb abs=0) 73 - 0 = 73	0 à 9	(Arb abs=0) 32 - 0 = 32	0 à 9

Quotas de la Ligue de Bretagne de Judo

Rappel : Il est dorénavant autorisé de monter ou de descendre de catégorie de poids à la suite de qualification.

COUPE DE France INDIVIDUELLE MINIMES (M/F)	
Quota	Total
1 (classé 1er au circuit régional) + le 1er et le 2ème de la Coupe de Bretagne	3 par catégorie de poids

CHAMPIONNATS de France INDIVIDUELS CADETS D1 (M/F)
3 par catégorie de poids

CHAMPIONNATS de France INDIVIDUELS CADETS D2 & ESPOIRS	
D2 (M/F)	Espoirs (M/F)
4 par catégorie de poids	4 par catégorie de poids

NB : les cadet.te.s 1ère années qui se sont qualifiés aux Championnats de France D1, sont automatiquement qualifié.e.s aux Championnats de France Espoirs.

CHAMPIONNATS de France INDIVIDUELS JUNIORS D1 (M/F)
2 par catégorie de poids

CHAMPIONNATS de France INDIVIDUELS SENIORS D1 (M/F)
1 par catégorie de poids

CHAMPIONNATS de France INDIVIDUELS SENIORS D2 & D3	
D2 (M/F)	D3 (M/F)
3 par catégorie de poids	3 par catégorie de poids

CHAMPIONNATS de France par EQUIPES (M/F)			
Cadets D1	Juniors D1	Seniors D1	Seniors D2
2	2	1	2

ANNEXES

MODE DE SELECTION DANS LES EQUIPES DEPARTEMENTALES MINIMES MF

Seront retenus en tant que titulaires dans l'équipe départementale :

Combattants

Critères de sélection par ordre de priorité :

1. Meilleure résultat à la Coupe de France, si dans 7 premiers classés.
2. Meilleur résultat à la Coupe régionale.
3. Meilleur classé au classement régional.

La commission sportive se réserve le droit de faire des poules de sélection pour obtenir l'équipe la plus compétitive possible. Une pesée sera effectuée avant les poules de sélections avec 1kg de tolérance. Aucun accompagnement n'aura lieu pendant ces poules.

Une pesée de contrôle aura lieu pendant la journée de stage de cohésion de Pâques, le matin du mercredi 24 avril 2024 au dojo de Bain de Bretagne (rue du Chêne Vert 35470 BAIN DE BRETAGNE) de 18H00 à 18H30.

Couples kata

Voici les critères de sélection par ordre de priorité :

1. Meilleure résultats au France sous condition de se qualifier dans la poule finale des France
2. Meilleure résultats à la coupe de Bretagne.

Commissaires sportifs

Sera retenu dans l'équipe départementale, le/la premier.ière Minime classé.e à la CJCS départementale.

Dans le cas où le/la commissaire retenu.e à la CJCS départementale est également retenu.e dans l'équipe en tant que combattant.e, ce sera le/la second.e Minime classé.e à la CJCS départementale qui sera retenu.e. Et ainsi de suite.

Arbitres

Sera retenu dans l'équipe départementale, le/la premier.ière Minime classé.e à la CJA départementale.

Dans le cas où le/la commissaire retenu.e à la CJA départementale est également retenu.e dans l'équipe en tant que combattant.e, ce sera le/la second.e Minime classé.e à la CJA départementale qui sera retenu.e. Et ainsi de suite.

Remarques :

Les titulaires et remplaçant.e.s des équipes féminines et masculines (combattant.e.s, couples Kata, arbitres, commissaires sportif.ve.s) seront convié.e.s au stage de cohésion des équipes départementale.

La Commission Sportive d'Ille-et-Vilaine n'a pas pour volonté de contraindre de jeunes minimes à faire régime. Néanmoins, une sélection claire est primordiale pour la lisibilité de tous (enfants, parents et coachs) et pour instaurer au plus tôt une cohésion d'équipe. **La commission sportive préconise aux coachs un discours qui préserve l'enfant de toute volonté de perdre du poids pour rester dans l'équipe.**

ENTRAÎNEMENTS DEPARTEMENTAUX ET ENTRAÎNEMENT CADET.TE.S AVEC SUIVI AU POLE ESPOIRS

- Entraînements départementaux

Tous les deuxièmes mercredis des vacances, un entraînement départemental sera organisé au dojo régional de Rennes (1 Allée Pierre de Coubertin, 35200 RENNES) sous la direction d'un Conseiller Technique Fédéral ou d'un membre de la Commission Sportive 35.

Ces entraînements s'adressent aux :

- Vétérans
- Cadet.te.s, juniors MF et seniors MF
- Aux membres du Pôle Espoirs Bretagne, structure qui est fermée pendant les périodes scolaires.

- Entraînements au Pôle Espoirs de Rennes :

La commission sportive 35 propose aux cadet.te.s et juniors MF du département de participer aux entraînements du Pôle Espoirs :

- Tous les 1^{er} jeudi du mois (le premiers ayant lieu dans le mois si période scolaire).
- Avec un suivi d'un membre de la commission sportive du 35 (BRIEC Erwan).
- Présentez-vous avant chaque cours auprès du membre présent de la commission sportive.

PRECISIONS RELATIVES A L'UV4

Obtention directe de l'UV4

Peuvent obtenir directement l'UV4 :

- ✓ Les commissaires sportifs et/ou arbitres, stagiaires ou titulaires départementaux minimum en activité (pour le 1^{er} dan)
- ✓ Les arbitres départementaux minimum stagiaires ou titulaires en activités (pour le 2^{ème} dan).
- ✓ Les participants aux coupes régionales (catégorie Minimes, Cadet et Junior) du Jeune Commissaire Sportif ou du Jeune Arbitre (pour le 1^{er} dan), du Jeune Arbitre (pour le 2^{ème} dan).
- ✓ Les commissaires sportifs ou arbitres inscrits à l'école départementale d'arbitrage (pour le 1^{er} dan), les arbitres inscrits à l'école départementale d'arbitrage (pour le 2^{ème} dan).

Conditions d'obtention pour les autres candidats

1 - La participation à l'école départementale d'arbitrage est obligatoire (1 stage minimum, inscription EXTRANET).

NB : Les stages départementaux d'arbitrage (de début de saison) ne sont pas ouverts aux candidats à l'UV4 s'ils ne souhaitent pas intégrer les équipes d'arbitrage départemental.

2 - L'impétrant devra participer à 2 demi-journées en tant que commissaire sportif ou arbitre (pour le 1^{er} dan), arbitre (pour le 2^{ème} dan).

NB : Les combattants des Shiaï (tournois de grades) arbitreront obligatoirement les combats de leur poule. Ces participations comptent pour épreuve pratique de l'UV4.

Les candidats qui marquent 44 points minimum lors de leur 1^{er} Shiaï devront obligatoirement participer à une demi-journée en tant que commissaire sportif ou arbitre en s'inscrivant via l'école départementale d'arbitrage.

Validation de l'obtention de l'UV4

La validation de l'obtention de l'UV4 sera notée et signée directement sur le passeport par le responsable concerné. Le passeport est donc à présenter OBLIGATOIREMENT le jour des épreuves.

- Arbitre ou Commissaire Sportif en activité : responsables départementaux des commissions d'arbitres et des Commissaires Sportifs.
- Coupes régionales du Jeune Commissaire Sportif/du Jeune Arbitre : responsable de la coupe.
- Membres de l'école départementale d'arbitrage : responsable de l'école départementale d'arbitrage.
- Combattants lors des shiaï : arbitre ou CS référent du tapis

REGLEMENTS DES ANIMATIONS PAR EQUIPES DE CLUBS OU ASSOCIATIONS DE CLUBS BENJAMINS & MINIMES (FEMININS ET MASCULINS) SAISON 2023/2024

BENJAMIN.E.S	MINIMES MF
<u>SEXE</u> : Féminin et masculin.	<u>SEXE</u> : Féminin et masculin.
<u>ANNEES de NAISSANCE</u> : 2012 et 2013.	<u>ANNEES de NAISSANCE</u> : 2010 et 2011.
<u>NATIONALITES</u> : Française et étrangère.	<u>NATIONALITES</u> : Française et étrangère.

CONDITIONS de PARTICIPATION :

Pièce justificative d'identité. Cf. textes officiels catégories Minimes ou Benjamins le passeport est censé être arrêté (AG 23).

1. Equipes classées Palier 1 (classement en dernière page) :

Pas d'association possible. Nombre d'équipes présentées illimité. Possibilité de fournir des combattants aux équipes palier 2 et 3. Pas plus de 2 renforts par équipe aux équipes palier 2 et 3

2. Equipes classées Palier 2 :

Constitué de 2 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas d'association, le nom des clubs doit figurer dans l'intitulé de l'équipe. Nombre de renforts limité à 2 en féminine et 3 en masculin.

3. Equipes classées Palier 3 :

Association de 4 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas de nom d'équipe supérieurs à 15 caractères, uniquement les initiales apparaîtront.

4. Au niveau régional

Les équipes sélectionnées conservent l'intitulé du niveau départemental. **Pas de nouvelles associations**

CATEGORIES de POIDS et TEMPS du COMBAT :

Benjamin.e.s

Féminines : - 36 kg, - 40 kg, - 44 kg, - 48 kg et - 52 kg.

- La 1^{ère} combattante devra obligatoirement peser au moins 32 kg.

Masculins : - 30 kg, - 34 kg, - 38 kg, - 42 kg, - 46 kg, - 50 kg.

- Le 1^{er} combattant devra obligatoirement peser au moins 26 kg.

N.B. : Il n'y a pas de sur-classement de poids possible.

Le temps du combat est de 2'.

Minimes MF

Féminines : - 40 kg, - 44 kg, - 48 kg, - 52 kg et - 57 kg.

- La 1^{ère} combattante devra obligatoirement peser au moins 36 kg.

Masculins : - 38 kg, - 42 kg, - 46 kg, - 50 kg, - 55 kg, - 60 kg et - 66 kg.

- Le 1^{er} combattant devra obligatoirement peser au moins 34 kg.

N.B. : Il n'y a pas de sur-classement de poids possible.

Le temps du combat est de 2'

Le coaching est autorisé. Il se bornera à donner des conseils techniques. En cas de débordements, le délégué du comité directeur privera l'équipe de coaching, et ce, pour toute la durée du championnat. Le coach fautif sera interdit d'aire de combat, et ce, pour toute la durée du championnat. (**1 coach par équipe**)

ARBITRAGE : Cf. règlement France Judo : Arbitrage National. Cf. règlement Arbitrage Ligue (1 Equipe = 1 Arbitre)

EPREUVES de SELECTION :

- Départementale.
- Pour la phase régionale, voir tableaux des quotas.

FORMULE de COMPETITION : Poules ou tableaux à double repêchage en fonction du nombre d'équipes.

ARBITRAGE

Règlement Equipes Benjamins et Minimes saison 2023/2024.

Le but de ce règlement est de favoriser la formation des arbitres et de les intégrer pleinement dans l'équipe du club (à l'image de l'animation de la Coupe de France par équipe de département).

L'animation des équipes de clubs Benjamins et Minimes doit rester une animation conviviale mais elle doit aussi démontrer le sérieux et l'éthique de notre discipline. Dans ce cadre de formation les arbitres auront à cœur de se présenter dans une tenue représentant l'officiel (minimum chemise cravates, pantalon noir).

L'équipe d'encadrement et le corps arbitral portera une attention particulière au respect des jeunes officiels.

L'arbitre du club sera, au même titre que les athlètes de son équipe, récompensé.e et sera présent.e sur le podium de la manifestation.

Au niveau départemental :

L'engagement au premier niveau de compétition départemental,

- **Il s'agit de l'arbitre du club.** L'arbitre est engagé en même temps que son équipe via extranet. Il doit appartenir au corps arbitral du département (niveau Stagiaire minimum) et en activité lors de la saison en cours.
- **Il s'agit de l'arbitre d'un autre club.** L'engagement se fait directement au niveau départemental auprès de la commission sportive.
- L'arbitre officie en même temps que son équipe, il peut s'arrêter au moment où son équipe est éliminée (Favoriser le déplacement de celui-ci avec son équipe)
- Le comité disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas (2 par tapis + 1 responsable de manifestation). Ces arbitres pourront représenter un club.

- L'arbitre qui officie peut représenter l'équipe Benjamins M ou F et Minimes M ou F (Le club doit pouvoir présenter un arbitre pour les masculins et les féminines)

Au niveau régional :

L'engagement de l'équipe au niveau régional dépend de l'engagement de son arbitre (Autorisation d'utiliser le même arbitre que la phase départementale sinon utiliser un arbitre de niveau stagiaire régional minimum).

- La Ligue disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas (2 par tapis + 1 responsable de manifestation). Ces arbitres pourront représenter un club.

EQUIPES MINIMES MASC (7 comb)	
Clubs	Nb Masc
C.P.B. RENNES	41
PASSIONJUDO35	46
DOJO VITREEN	16
J C DES MARCHES DE BRETAGNE	21
JUDO CLUB DU PAYS GALLO	23
JUDO CLUB OUEST RENNAIS	18
KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	20

Chiffres saison N-1

EQUIPES MINIMES FEM (5 comb)	
Clubs	Nb Fém
C.P.B. RENNES	18
JUDO CLUB DU PAYS GALLO	21
KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	15
PASSIONJUDO35	21

Palier 1 : pas d'association
Palier 2 : 2 associations de 2 clubs maximum
Palier 3 : tous les clubs non répertoriés paliers 1 et 2. Associations de 4 clubs maximum.

Les arbitres présents avec leurs équipes n'arbitreront que sur les catégories d'âge d'engagement de l'équipe.

Remarques : **Possibilité d'emprunter un arbitre sur la région pour le niveau régional.**

Etats des associations de clubs pour les équipes Benjamin.e.s

associations de clubs pour les équipes Minimes MF

EQUIPES BENJAMINS (6 comb)	
Clubs	Nb Masc
C.P.B. RENNES	70
DOJO VITREEN	37
J C DES MARCHES DE BRETAGNE	30
JUDO CLUB DU PAYS GALLO	43
KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	48
PASSIONJUDO35	62
DOJO CLUB JANZEEN	17
J C LIFFRE	16
JC BAIN BRETAGNE	16
JEANNE D ARC EMERAUDE ST MALO	19
JUDO AMICALE SP MEZIERE	13
JUDO CLUB DE GUICHEN	16
JUDO CLUB OUEST RENNAIS	13
JUDO CLUB SAINT JACQUES	22
LA TOUR D AUVERGNE	18

EQUIPES BENJAMINES (5 comb)	
Clubs	Nb Fém
JUDO CLUB DU PAYS GALLO	31
C.P.B. RENNES	23
DOJO VITREEN	15
J C DES MARCHES DE BRETAGNE	14
JUDO CLUB DE GUICHEN	12
JUDO CLUB OUEST RENNAIS	12
KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	21
PASSIONJUDO35	23

Palier 1 : pas d'association
Palier 2 : 2 associations de 2 clubs maximum
Palier 3 : tous les clubs non répertoriés paliers 1 et 2. Association de 4 clubs maximum.

Chiffres N-1